

La Commission européenne a adopté aujourd'hui un plan d'action visant à revitaliser l'économie marine et maritime dans la région atlantique. Ce plan d'action, qui fait suite à la stratégie pour l'Atlantique adoptée par la Commission en 2011 (voir [IP/11/1456](#)), a pour but de montrer comment les États membres de l'Union européenne bordant l'Atlantique, leurs régions et la Commission peuvent contribuer à créer une croissance durable dans les régions côtières et à stimuler l'«économie bleue», qui pourrait permettre de créer 7 millions d'emplois en Europe d'ici 2020. Dans le même temps, l'équilibre environnemental et écologique de l'océan Atlantique doit être préservé.

De nombreuses activités maritimes sont menées dans la région atlantique. Il s'agit à la fois d'activités traditionnelles, telles que la pêche, l'aquaculture, le tourisme et le transport maritime, et d'activités émergentes telles que l'exploitation des sources d'énergie renouvelables en mer et la biotechnologie marine. Individuellement, les États membres de l'Union qui bordent l'Atlantique (l'Irlande, la France, le Portugal, l'Espagne et le Royaume-Uni) sont très actifs dans chacun de ces domaines, et certains ont adopté leur propre stratégie maritime. Le plan d'action encourage à présent ces pays à travailler ensemble, en partageant leurs informations, leurs coûts, leurs résultats et leurs meilleures pratiques, ainsi qu'en explorant d'autres domaines dans lesquels une coopération pourrait se révéler bénéfique.

Le plan d'action propose des moyens de relever les défis que constituent la croissance, la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation durable des ressources naturelles de la mer, la prise de mesures efficaces en cas de menaces ou d'urgences et la mise en œuvre, dans les eaux de l'Atlantique, d'une approche de la gestion fondée sur la notion d'écosystème. Il distingue quatre priorités essentielles:

-

la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation;

-

la protection, la sécurisation et la valorisation de l'environnement marin et côtier;

-

l'amélioration de l'accessibilité et de la connectivité;

-

la création d'un modèle de développement régional durable et propice à l'intégration sociale.

Les mesures convenues seront axées sur le développement du marché du tourisme, la satisfaction de la demande croissante d'installations offshore, l'amélioration de l'éducation et de la formation dans les filières maritimes traditionnelles et émergentes et le renforcement de la coopération dans le domaine de la recherche océanique afin de mieux évaluer les incidences du changement climatique.

Mme Maria Damanaki, membre de la Commission européenne chargé des affaires maritimes et de la pêche, a déclaré à ce propos: « L'Atlantique joue un rôle important dans l'histoire et l'identité de l'Europe. La stratégie maritime que nous venons d'adopter se fondera sur le vaste potentiel qu'il représente pour le développement durable de l'Europe. En collaboration avec les six États membres qui bordent l'Atlantique, nous exploiterons les possibilités que nous offre ce dernier dans des domaines tels que le tourisme côtier et la pêche, ou encore les énergies renouvelables, l'exploration des ressources minérales des fonds marins et la biotechnologie marine ».

Ce plan contribuera à la stratégie «croissance bleue» de l'UE ([IP/12/955](#)) et s'inscrit dans le prolongement des mesures de la Commission visant à mettre l'accent sur la collaboration régionale pour favoriser une croissance durable et créer des emplois.

Un financement de l'Union pourrait être envisagé au cours de la nouvelle période de programmation 2014-2020 pour les priorités en matière d'investissement et de recherche mentionnées dans le plan d'action.

Les étapes suivantes

Le plan d'action va à présent être transmis au Parlement européen et au Conseil pour approbation. Les accords de partenariat avec les États membres sur les fonds structurels

Écrit par merchid.berger@finances.gouv.fr (Merchid BERGER)

Lundi, 13 Mai 2013 00:00 -

d'investissement devront être conclus avant la fin de l'année 2013. Ils décriront la manière dont les États membres utiliseront les fonds de l'Union pour mettre en œuvre le plan d'action pour l'Atlantique. L'océan Atlantique étant une ressource partagée, la Commission a d'ores et déjà commencé à œuvrer à une internationalisation progressive de la stratégie pour la région atlantique, et une déclaration commune sur un partenariat de recherche pour l'Atlantique doit être signée avec les États-Unis et le Canada le 24 mai à Galway, en Irlande.

Pour en savoir plus

http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/sea_basins/atlantic_ocean/index_en.htm

Consultez la source sur Veille info tourisme: [La Commission européenne dévoile sa stratégie maritime pour la région atlantique | «économie bleue pourrait permettre de créer 7 millions d'emplois d'ici 2020](#)